

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 1 (1917-1918)
Rubrik: Organisation de l'Office du tourisme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

décidé que les représentants de ces deux autorités ne seraient pas compris dans le chiffre de 9 membres du comité, prévu par les statuts.

Le Conseil fédéral avait désigné comme son représentant M. le Dr. Ant. Contat, les Chemins de fer fédéraux M. L. Geiger.

Le conseil du tourisme a élu en outre au comité de direction:

MM. Dr. F. Holzach, Bâle; Dr. G. Keller, conseiller d'Etat, Zurich; G. Kunz, conseiller aux Etats, Berne; A. Laely, conseiller aux Etats, Coire; Dr. P. Maillefer, conseiller national, Lausanne; B. Quattrini, directeur de la compagnie de navigation, Lugano; Dr. A. Seiler, conseiller national, Brigue; P. Trachsel, directeur, Genève; Dr. J. Zimmerli, Lucerne.

M. le Dr. F. Holzach a été élu président du comité de direction.

Dans sa troisième séance, qui eut lieu le 21 mai 1918 à Berne, et à laquelle prirent part 47 membres, le conseil du tourisme adopta les règlements du comité de direction et du conseil du tourisme, ainsi que le règlement de service de l'office du tourisme.

Programme d'action

Le programme d'action présenté par le comité de direction fut approuvé sans modifications essentielles, avec quelques adjonctions répondant à des vœux et idées exprimées au sein du conseil.

Élection du directeur

Le conseil du tourisme procéda enfin à l'élection du directeur de l'office du tourisme et approuva son contrat d'engagement.

Comité de direction

III. Comité de direction.

Le comité de direction a nommé vice-président M. le conseiller d'Etat Keller, et secrétaire M. A. Junod. Il a tenu 13 séances, dont 11 à Berne et 2 à Zurich.

Organisation de l'Office du tourisme

B. Organisation de l'Office du tourisme.

Règlement de service

I. Règlement de service.

Un règlement de service élaboré par le comité de direction et approuvé par le conseil du tourisme dispose qu'à la tête de l'office du tourisme est placé un directeur, auquel sont adjoints les chefs de division nécessaires, dont l'un porte le titre de vice-directeur.

La répartition des affaires entre le directeur et les chefs de division correspond aux trois groupes prévus par le programme d'action.

La nomination des employés dont le traitement dépasse 3000 francs est de la compétence du comité de direction; ceux qui perçoivent un traitement de 3000 francs et au-dessous sont nommés par le directeur.

Nomination de fonctionnaires et d'employés

II. Nomination de fonctionnaires et d'employés.

M. Albert Junod, directeur de l'association «Pro Sempione», à Lausanne, candidat appelé, a été élu par le conseil du tourisme, à l'unanimité, directeur de l'office du tourisme. Il est entré en fonctions immédiatement.

Chefs de division

Le comité de direction n'a pu procéder à la nomination des 3 chefs de division qu'après que le règlement de service eut été approuvé par le conseil du tourisme. Les trois postes ont été mis au concours par publication dans les journaux les plus

répandus de la Suisse allemande, romande et italienne. De l'examen attentif des candidatures inscrites, qui occupa le comité de direction pendant plusieurs séances, il résulta que le concours n'avait produit un choix satisfaisant de candidats que pour la division de l'économie publique. Les postes de chefs de division pour la publicité et le trafic ont donc été pourvus par voie d'appel. Ont été nommés chefs de division:

- a) pour la publicité: M. Henri Hartmann à Interlaken;
 - b) pour le trafic: M. Battista Quattrini à Lugano;
 - c) pour l'économie publique et la statistique: M. le Dr. Otto Töndury à Tarasp.
- MM. Hartmann et Töndury sont entrés en fonctions le 1er octobre 1918. M. Quattrini ne pourra le faire que le 1er mars 1919.

M. Maurice Jaton à Berne a été nommé secrétaire-comptable.

Le personnel comprend en outre trois sténodactylographes.

Reste
du personnel

III. Locaux.

Locaux

Les bureaux de l'office du tourisme ont d'abord été installés au 1er étage de la maison Usterstrasse 19. Ils ne comprenaient que 6 pièces, de sorte que cette installation ne pouvait être que provisoire et passagère. Après d'assez longues recherches, la direction a réussi à trouver des locaux qui suffiront apparemment à nos besoins pour longtemps, d'autant plus qu'il y a des possibilités d'extension dans le même immeuble. Les locaux en question, situés au 1er étage de la maison Löwenstrasse 55, ont été occupés le 27 décembre 1918.

IV. Ouverture de l'Office du tourisme.

L'office suisse du tourisme est entré en service le 17 juin 1918.

Ouverture de
l'Office du
tourisme

C. L'activité de l'Office du tourisme

du 17 juin au 31 décembre 1918.

L'activité de
l'Office du
tourisme

I. En général.

En général

La direction a noué des relations avec le département suisse des chemins de fer, les chemins de fer fédéraux et les autres administrations de chemins de fer suisses, ainsi qu'avec les administrations des postes, des télégraphes et des douanes, les sociétés de développement et les maisons d'édition.

Les imprimés qui ont été remis à l'office du tourisme par ces diverses institutions forment le stock de base des archives et de la bibliothèque.

Des démarches ont été faites auprès de la direction générale des chemins de fer fédéraux pour obtenir que les projets d'horaires des C. F. F. soient régulièrement et directement communiqués à l'office du tourisme, et qu'il soit accordé à celui-ci le droit de se prononcer sur les projets d'horaires sans passer par le canal des autorités cantonales.

Le directeur a élaboré un programme d'action pour l'année 1919, que le comité de direction a approuvé dans sa séance du 4 décembre 1918.

Programme
d'action 1919